

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01897

Numéro SIREN : 479 913 964

Nom ou dénomination : A B IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/018162

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/018162**
n°de gestion : **2004B01897**
n°SIREN : **479 913 964 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 27/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A B IMMO - Société par actions simplifiée
12 avenue Cité Labeye 38400 Saint-martin-d'heres -FRANCE-

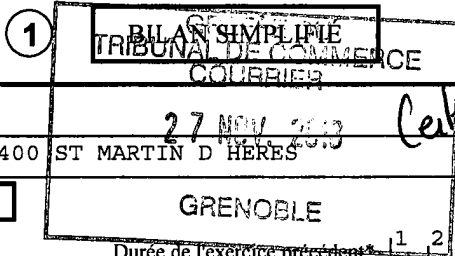
date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1410194



N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise		AB IMMO		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		12 AV CITE LABEYE 38400 ST MARTIN D HERES					
SIREN		4 7 9 9 1 3 9 6 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 8			
ACTIF				Brut 1			
				Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	18 992	030	4 781	14 211
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	18 992	048	4 781	14 211
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	2 439	062	2 439	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 100	070	2 100	
		Autres* (3)	072	890	074	890	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	25 513	086	25 513	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	30 943	098	30 943		
Total général (I + II)			110	49 935	112	4 781	45 154
PASSIF				Exercice N 1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	2 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	200		
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	30 568		
	Report à nouveau			134	(2 131)		
	Résultat de l'exercice			136	1 839		
	Provisions réglementées			140			
Total I			142	32 476			
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	11 420		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	325		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 771)			172	933		
Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	12 678			
Total général (I + II + III)			180	45 154			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 000		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB IMMO		Néant ☐ *			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 8		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	10 040	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	10 041	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :				242	5 010	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	324	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	2 476	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	2	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	8 033	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 008		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	134
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	35
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	1 839		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	1 839	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	35
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	
		Créance due au report en arrière du déficit				346	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655	
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables : * 9 837dont imputés sur le résultat :					360	1 874	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AB IMMO

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AB IMMO

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2018

AB IMMO										Néant ☐ *	
Désignation de l'entreprise :											
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	5 763	462	13 229	464		466	18 992		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 229	472		474	1 229	476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	6 992	492	13 229	494	1 229	496	18 992		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	2 305	552	2 476	554		556	4 781		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 229	562		564	1 229	566			
TOTAL		570	3 534	572	2 476	574	1 229	576	4 781		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme			⑧		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦				
1	1 229	1 229									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	1 229	580	1 229	582		584		586		588
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL								596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>AB IMMO</u>						Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		9 837	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983		1 874	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984		7 963	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice		860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129		
Total des déficits restant à reporter		870		7 963	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	988	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	495	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AB IMMO		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01072017		et clos le : 30062018	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 8

SIREN 4 7 9 9 1 3 9 6 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB IMMO

ADRESSE (voie) 12 AV CITE LABEYE

CODE POSTAL 38400

VILLE ST MARTIN D HERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ABBINANTE Prénom(s) ERIC
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 2000
 Naissance : Date 20031965 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 3 Voie CHEMIN DE LA TRIERE
 Code Postal 38240 Commune MEYLAN Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 45 154 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est 10 040 € et dégageant un bénéfice de 1839 Euros .
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES –

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Evaluation des créances et des dettes

(code du commerce Art 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(code du commerce Art R 123-196 1° et 2°)

Les disponibilités en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale

Immobilisations

Les immobilisations ont été comptabilisés à leur pris d'achat

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PROVISIONS

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	45.00
Frais greffe	45.00
ETAT CHARGES A PAYER	162.00
Cotisation foncière des entreprises	162.00

AB IMMO

SASU AU CAPITAL DE 2 000 €

**Siège Social : 12 Avenue Cité Labeye
38400 ST MARTIN D'HERES**

RCS GRENOBLE 479.913.964

- :- :- :- :-

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LA SITUATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30.06.2018

Le gérant de la société, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il est donné lecture du bilan clos le 30 juin 2018 dont le montant s'élève à 45154 euros contre 31603 euros l'exercice précédent.

Les immobilisations s'élèvent à 18992 euros et après amortissements la valeur résiduelle est de 14211 euros contre 3458 euros l'exercice précédent.

PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Notre chiffre d'affaires est égal à 10040 euros pour cet exercice.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 8033 euros.

Le résultat d'exploitation est de 2 008 euros.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Aucun fait survenu au cours de l'exercice ne nous a été signalé.



CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L223.19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L223.19 du nouveau code de commerce et dont nous vous demandons la ratification à l'assemblée.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de 1839 euros de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité au compte de REPORT A NOUVEAU

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du CGI nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39.4 du même code.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous ont été soumises.

Le Président,



AB IMMO

SASU AU CAPITAL DE 2 000 €

**Siège Social : 12 Avenue Cité Labeye
38400 ST MARTIN D'HERES**

RCS GRENOBLE 479.913.964

- :- :- :- :-

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 Juin 2018**

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 novembre 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1839 euros de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité au compte de REPORT A NOUVEAU

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de cet exercice.

Certifié conforme
Le Président

